



## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du jeudi 20 avril 2017 à 20 H 30

Nombre de Conseillers en exercice :	15	
Nombre de Conseillers présents :	13	Pouvoirs : 2
Nombre de Conseillers absents :	2	Votants : 15

L'an deux mil dix-sept, le 20 avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 11 avril 2017, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur François GUITON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs François GUITON, Jean-Paul BUCHAILLAT, Aline BILLOTTE, Nicolas LAMY, Louis POILLOUX, Marie-Claude DAUVERGNE, Patricia GUICHON, Brigitte JACQUET, Jean-Pierre ROUAH, Emmanuel RAT, Bernard GUY, Marie-Noëlle CHASSOT (arrivée à 22 H 30), Charles JACQUES-Y-BARON (arrivé à 21 H 25),

Absents excusés : Nathalie BEUROIS,

Absents : Jean-Pierre MICARD,

Pouvoirs : de Nathalie BEUROIS à Patricia GUICHON, de Marie-Noëlle CHASSOT à François GUITON

Secrétaire de séance : Aline BILLOTTE

---

Aucun conseiller n'ayant d'observation quant au compte rendu de la réunion du 13 mars 2017, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### **01 - MAISON MEDICALE : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES**

Le mur de soutènement, le long de la rue du Val de Sorne est dégradé, il faut envisager la reconstruction d'une partie et la sécurisation de la portion restante.

La solution technique retenue, après étude de quatre devis (quatre entreprises) et débat, consiste en la pose de gabions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, choisit le devis de l'entreprise CHAGNEUX pour un montant de 10 840.00 € hors taxes.

### **02 - AVIS SUR LES PLU DES COMMUNES DE COURBOUZON ET MONTMOROT**

Mr le Maire rappelle que les conseillers avaient été avisés que les PLU de Courbouzon et Montmorot étaient consultables en mairie. Ces documents n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, ils sont approuvés à l'unanimité.

### **03 – LOCAL ANNEXE DE L'EGLISE**

D'importantes fuites ont été constatées dans le toit du local attenant à l'église. Le Conseil est appelé à se prononcer sur, soit la réfection du toit, soit la démolition totale du local.

Monsieur le Maire met au vote la proposition de démolition qui est approuvée par le Conseil par 10 voix POUR et 3 abstentions.

### **04- PROJET D'AMENAGEMENT – RD 158**

Une visite de la route de Chilly, en compagnie des services du Département, a permis d'envisager des préconisations pour ralentir la circulation et sécuriser l'usage des modes doux pour les piétons et les cyclistes par une continuité des itinéraires. La largeur de la route pourrait être réduite à 6 mètres, le carrefour et le sens de circulation à proximité de la maison médicale pourraient être modifiés. Un projet devra être réalisé par un bureau d'études pour permettre au Conseil de décider des aménagements.

A l'unanimité, est retenue la proposition de solliciter, dans l'ordre, le bureau d'étude d'ECLA, sinon des entreprises ou un géomètre, pour cette étude.

Arrivée de Monsieur Charles JACQUES-Y-BARON à 21 H 25.

### **05- VENTE DE BOIS FACONNE**

La proposition de vente de bois façonné, affiché sur les panneaux communaux, et publié sur le site internet, n'a reçu qu'une seule offre. Avant ouverture du pli, Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le prix minimum au stère en-dessous duquel l'offre ne serait pas recevable. En conséquence, le Conseil fixe ce prix à 35 € le stère. Après ouverture de cet unique pli, l'offre est déclarée insuffisante. Le Conseil décide la remise en vente au prix minimum de 35 € le stère jusqu'au 7 mai 2017 pour attribution au prochain Conseil.

### **06- INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Suite au courrier de Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire détaille les nouvelles conditions applicables pour la détermination des indemnités du maire et des adjoints, invalidant la décision du conseil du 10 avril 2014. Le nouveau barème porte l'indemnité de

fonction brute mensuelle du maire à 1199.90 € (31 % de l'indice brut 1022) et celle des adjoints à 319.33 € (8.25 % de l'indice brut 1022). A l'unanimité, cette proposition est approuvée.

#### 07- VOIRIE COMMUNAUTAIRE – INTEGRATION DE L'EXTENSION DE LA RUE DU FOUR A PAIN

Conformément aux règles communautaires, toute nouvelle voirie doit faire l'objet d'une demande officielle pour être intégrée dans la voirie communautaire. Le conseil se prononce à l'unanimité pour effectuer cette demande à propos de la voirie du nouveau lotissement dénommée « extension de la rue du Four à Pain ».

#### 08- ECLA – MODIFICATION DU PERIMETRE

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une délibération approuvée par le Conseil Communautaire le 16/03/2017 concernant l'extension du périmètre d'ECLA à la nouvelle commune de TRENAL, issue de la fusion de Trenal et Mallerey, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, et à la fixation du nombre de ses délégués communautaires à un pour cette commune, sans changement pour les autres.

#### 09- INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part de la proposition du journal local Le Progrès pour la rédaction d'un article spécifique à la commune avec diffusion d'un exemplaire par boîte aux lettres, au coût unitaire de 1.20 €. Le Conseil, à l'unanimité, ne retient pas cette proposition.

#### 10- COMPTE-RENDUS DE REUNIONS

- Rapport annuel du S.I.E.R.
- Rapport annuel de la régie d'assainissement
- Rapport d'activité annuel du SICOPAL
- Assemblée générale extraordinaire et ordinaire de l'office des sports
- Conseil communautaire du 13/04/2017 consacré au budget et aux augmentations de la fiscalité

Arrivée de Madame Marie-Noëlle CHASSOT à 22 H 30 suite à sa participation à une réunion du CIAS de Montmorot concernant l'organisation de la Maison de Retraite la Châtelaine dont elle fait un compte-rendu rapide.

Compte-rendu également de la réunion de la commission Urbanisme et Aménagement du Territoire d'ECLA consacré à l'habitat et à la solidarité territoriale.

Fin de la séance à 22 H 45

Secrétaire de séance : Aline BILLOTTE

Le Maire, François GUITON